



CONSEIL MUNICIPAL

Procès-Verbal de la séance du Lundi 15 avril 2019 à 17 h 30.

L'an deux mille dix-neuf, le quinze avril, à dix-sept heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'AVENSAN, régulièrement convoqué le dix avril deux mille dix-neuf, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de M. Patrick BAUDIN, le Maire d'AVENSAN.

Présents : M. Patrick BAUDIN, M. Didier BOURSIER, Mme Christelle CHEVALIER, M. Henri DUTHIN, M. Henri ESCUDERO, Mme Dominique FORMENT, M. Patrick HOSTEIN, M. Christophe JACOBS, Mme Marlène LAGOUARDE, Mme Christine TRIVES.

Absents excusés : M. Jean-Claude GALMOT (pouvoir à M. Didier BOURSIER), M. Yannick GOTTIS, Mme Francine PIENS (pouvoir à Mme Marlène LAGOUARDE).

Absents : Mme Brigitte DAULIAC, Mme Christel DELORD, Mme Martine JOURDAN, M. Jean-Yves LALANDE, Mme Martine MOREAU, M. Patrick NURBEL.

Monsieur le Maire a procédé à l'appel des membres du Conseil Municipal. Le quorum étant atteint, M. le Maire ouvre la séance à 17 h 40.

A été élue à l'unanimité secrétaire de séance : Mme Marlène LAGOUARDE

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour de cette assemblée :

- Approbation du procès-verbal de la séance précédente (vendredi 5 avril 2019)
- Budget annexe « lotissement Verrier » - approbation du compte administratif 2018 – Annule et remplace la délibération n°2019/04/29 en date du 5 avril 2019
- Acquisition de quatre parcelles au lieu-dit Barrau et au lieu-dit Le Landat – Annule et remplace la délibération n°2019/02/25 en date du 26 février 2019

1- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE (VENDREDI 5 AVRIL 2019)

Lors de cette séance, le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du vendredi 5 avril 2019 a été adopté à l'unanimité.

2- BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT VERRIER » - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 – ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°2019/04/29 EN DATE DU 5 AVRIL 2019 – Délibération n°2019/04/36

Le rapporteur : M. Henri ESCUDERO, le 1^{er} adjoint

Le conseil municipal de la commune d'Avensan,

Considérant l'erreur matérielle figurant sur la délibération n°2019/04/29 en date du 5 avril 2019 portant approbation du compte administratif 2018 du budget annexe « Lotissement Verrier » ;

Réuni sous la présidence de **Monsieur Henri DUTHIN**, Président de séance, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018, dressé par Monsieur Patrick BAUDIN, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif, les décisions modificatives et les virements de crédits de l'exercice considéré :

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT VERRIER 2018

| LIBELLE | FONCTIONNEMENT | | INVESTISSEMENT | | ENSEMBLE | |
|------------------------------------------------|--------------------------|---------------------|-------------------|-------------------|----------------------------|---------------------|
| | Dépenses | Recettes | Dépenses | Recettes | Dépenses | Recettes |
| Résultats reportés Opérations de l'exercice | 333 333,34 701 417,34 | 1 034 750,68 | 451 416,54 | 451 416,54 | 333 333,34 1 152 833,88 | 1 486 167,22 |
| TOTAUX | 1 034 750,68 | 1 034 750,68 | 451 416,54 | 451 416,54 | 1 486 167,22 | 1 486 167,22 |
| Résultats de clôture Reste à réaliser | | | | | | |
| TOTAUX CUMULES | 1 034 750,68 | 1 034 750,68 | 451 416,54 | 451 416,54 | 1 486 167,22 | 1 486 167,22 |
| RESULTATS DEFINITIFS | | | | | | |

- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- Arrête les résultats tels que résumés ci-dessus.

Le présent compte administratif a été adopté à l'unanimité des votants.
Monsieur le Maire ayant quitté la salle pour le vote.

3- ACQUISITION DE QUATRE PARCELLES AU LIEU-DIT BARRAU ET AU LIEU-DIT LE LANDAT – ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°2019/02/25 EN DATE DU 26 FEVRIER 2019 – Délibération n°2019/04/37

Le rapporteur : Monsieur Patrick BAUDIN, le Maire

Le conseil municipal de la commune d'AVENSAN,

Vu les articles L. 141-1, L. 141-3 et R. 142-3 du Code rural et de la pêche maritime ;

Vu l'avis d'appel à candidatures préalable aux décisions d'attribution de la SAFER Aquitaine-Atlantique du 4 juillet 2018 ;

Considérant que la Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER) Aquitaine-Atlantique a pour mission de réaliser des opérations d'aménagement foncier agricole et de mise en valeur forestière et rurale, de pouvoir conduire des opérations destinées à faciliter la réorientation des terres et bâtiments vers des usages non agricoles et d'apporter son concours technique aux Collectivités Territoriales pour la mise en œuvre d'opérations foncières dans le cadre de l'article L. 141-5 du code rural et de la pêche maritime ;

Considérant la proposition de Monsieur le Maire d'acquérir la parcelle située au lieu-dit Barrau et cadastrée A-692 ainsi que d'acquérir les parcelles situées au lieu-dit Le Landat et cadastrées A-243(J), A-243 (K) et A-248 correspondant à une surface totale de 91 a 86 ca ;

Considérant que l'intérêt pour la commune de procéder à l'achat de ces parcelles est de disposer de la pleine propriété de l'étang des JAUGAS et de ses proches abords ;

Considérant que les conditions à respecter sont les suivantes :

- Prix d'achat : 4 810,00 € TTC
- Charges accessoires dues à la SAFER en sus du prix : 334,78 € TTC
- La commune s'engage à maintenir la destination du bien prévue à l'article L. 141-1 du code rural et de la pêche maritime.

Considérant l'erreur matérielle figurant sur la délibération n°2019/02/25 en date du 26 février 2019 portant acquisition de quatre parcelles au lieu-dit BARRAU et au lieu-dit LE LANDAT ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

- d'approuver la candidature à l'acquisition de la parcelle située au lieu-dit Barrau et cadastrée A-692 ainsi qu'à l'acquisition des parcelles situées au lieu-dit Le Landat et cadastrées A-243(J), A-243 (K) et A-248 correspondant à une surface totale de 91 a 86 ca.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte y afférent.

Fin de la séance à 17h55.

P. BAUDIN
Le Maire

H. ESCUDERO
1^{er} adjoint

B. DAULIAC
2^{ème} adjointe
(Absente)

D. BOURSIER
3^{ème} adjoint

M. LAGOUARDE
4^{ème} adjoint

P. HOSTEIN
5^{ème} adjoint

C. CHEVALIER

C. DELORD
(Absente)

H. DUTHIN

D. FORMENT

J.C. GALMOT
(pouvoir à M. D. Boursier)

Y. GOTTIS
(Absent excusé)

C. JACOBS

M. JOURDAN
(Absente)

J.-Y. LALANDE
(Absent)

M. MOREAU
(Absente)

P. NURBEL
(Absent)

F. PIENS
(pouvoir à Mme M.
LAGOUARDE)

C. TRIVES